



FEDERATION FRANCAISE de CYCLOTOURISME

Compte Rendu du CA du Codep 35 en date du 25 MAI 2023

<u>PRESENTS</u>: Y.LENOEL – J.M LE FOL – F.AVELANGE – D.MADEC – L.RIFFIER – S.MASSOT – G.LE GALAIS

EXCUSE: Dominique MORIN qui donne pouvoir à J.M.LE FOL et P.LE SAUX qui donne pouvoir à G.LEGALAIS

Monsieur le président évoque le décès d'un cyclotouriste de 71 ans, Michel **SIMON** du club de Saint-Symphorien ,qui était en Croatie à l'occasion du Vélo Europe .

Des fleurs seront envoyées de la part du Codep35

Effectif 2023:

Le Codep accueille 168 nouveaux licenciés pour 2023 , et malgré un certain nombre de non-renouvellements il y a 3202 licenciés soit 3 licenciés de plus qu'à la même date .

ASLC n'a pas renouvelé son adhésion

Site du CODEP 35:

Les membres du CA répondent aux premières questions formulées dans la « Boîte à

Trésorerie :

La trésorerie disponible est de 126 000 €uros

Il est rappelé que les stages PSC1 font l'objet d'une prise en charge à hauteur de :

- 1/3 par le Coreg BRETAGNE
- 1/3 par le Codep

idées »

- le reste à charge étant à la charge du participant, voir de son club

Stage GPS : la prise en charge financière doit être rediscutée.

Il a été procédé à la résiliation du contrat EBP (compta)

Deux banderoles achetées par les Clubs de BAIN DE BRETAGNE et JANZE ont fait l'objet d'une prise en charge.

<u>Fonds de solidarité</u>: Au titre du Fonds de solidarité, il est décidé d'accorder une subvention d'équilibre d'un montant de 175 E au Club de Romillé (Jean Michel Le Foll ne participe pas au vote)

Demande de subvention ANS 2023 :

Après étude des dossiers des 4 départements BRETONS et compte tenu de la baisse des aides allouées, la demande de subvention du CODEP 35 n'a pas été retenue par la commission régionale.

Commission FORMATION

La formation animateur du 25 et 26 mars c'est bien déroulé grâce à l'accueil du club de Bain de Bretagne. Participation de 9 licenciés de 4 clubs. Les personnes de St Maxent ont participé à la formation du comité 22 car les personnes n'étaient pas disponibles aux dates proposées par le Codep 35. Le comité prend en charge les repas pour la formation dans le 22.

Les 3 formations PSC1 se sont déroulé à Mordelles. Lors de la dernière session 2 personnes, non prévu se sont présenté en plus. Le formateur a accepté qu'ils restent et participe à la formation.

Concernant le cout depuis le 01/01/2023 les sessions sont à 600 €. La facturation est de 550 € pour les 2 premières formations et la dernière à 600 + les 2personnes à 60€ donc un total de 720 €. Le courrier d'inscription est à modifier pour les sessions de 2024 ainsi que la procédure pour le paiement.

Le club de St Grégoire à demander une séance de mécanique le samedi et avant les vacances d'été. Dominique et Patrick ne sont pas disponible. Le club a retiré sa demande provisoirement.

Une personne s'est proposée pour aider la commission concernant la partie formation mécanique. Elle n'est pas licenciée FFCT. Elle pourrait intervenir sur des formations organisées par le codep, des formations demandées par les clubs et lors de la formation animateur.

Le club de cancale organise le 16 septembre une journée mobilité douce. Le comité finance l'achat de matériel pédagogique pour réaliser un parcours code de la route. Dominique sera présent pour les aider et emmènera le matériel stocké à Romillé

Commission FEMININES

« Toutes à Paris 2024 » pour l'instant



Il est nécessaire de valider les devis et donc de procéder aux versements des acomptes. Il est convenu d'arrêter le budget « définitif » de ce Voyage Itinérant, afin de pouvoir dès la rentrée de Septembre procéder aux inscriptions des candidates.

Il n'y a pas de déclaration à faire en préfecture, le nombre de participants étant de moins de 80 personnes .

Les féminines 22 voudraient partir de Rennes.

<u>Weekend à Saint-Malo le 1er au 3 septembre</u> : Il y a 120 participantes inscrites et il faut confirmer l'itinéraire

Commission VTT

Le stage VTT de 3 jours à MONTENEUF s'est déroulé dans de bonnes conditions, le site et l'encadrement auraient permis d'accueillir plus de participants. En attente de la facture

La journée maniabilité VTT avec moniteur diplômé a été de qualité.

Commission Sécurité

Loïc RIFFIER précise que le délégué National SECURITE n'est disponible qu'en 2024, il sera donc Choix N° 1 : le 17 Février 2024 Choix N° 2 : le 09 Mars 2024

Dans le cadre du fonctionnement de la MAISON DES SPORTS, l'accès au bâtiment va être modifié, avec la mise en place de badge « nominatif » et la fermeture obligatoire des locaux pour 23h 30.

Commission TOURISME

Séjour à Saint-Geniès:

Compte tenu d'un excédent de trésorerie dû à la « non facturation » de l'assurance séjour, il a été procédé à l'achat d'un cadeau pour chacun des participants.

La prestation « REPAS » n'a pas été satisfaisante lors de ce séjour et donc le prestataire ULVF sera écarté de nos prochaines recherches

Le site de SEMUR EN AUXOIS a été retenu pour l'année 2024

Serge MASSOT quitte « brusquement » notre assemblée, faute d'avoir évoqué le sujet de la prise en charge des frais occasionnés pour la «remise en route » de Randonnée Permanente "Châteaubriant et le Pays de la Mée" Label national FF Vélo N° 339/18 en LOIRE ATLANTIQUE et ainsi revenir sur la décision prise lors du précédent CA : « le Codep 35 n'a pas vocation à financer la création de Randonnée Permanente qui ne concerne pas son territoire ».

Chacun s'étant exprimé à ce sujet, il est procédé à un vote à main levée :

7 OUI – 1 NON (Yves LENOEL) – 1 ABSTENTION (Yann LE PORT)

<u>Conclusion</u> : sur présentation de justificatifs, le CODEP participera au frais de ré édition des supports nécessaires au maintien de cette Randonnée Permanente

Questions Diverses

Pour faire suite à une demande « d'aide financière » au bénévoles bretilliens à l'organisation du PARIS BREST PARIS exprimé par le Président du club de QUEDILLAC , il est rappelé que le CODEP 35 n'a jamais été sollicité par l'ACP pour participer à l'organisation de cette manifestation sportive.

Les villes étapes et leurs clubs locaux n'ont jamais sollicité le CODEP pour une quelconque aide participative.

Il sera demandé de plus amples précisions, sur la nature de l'aide à apporter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 30